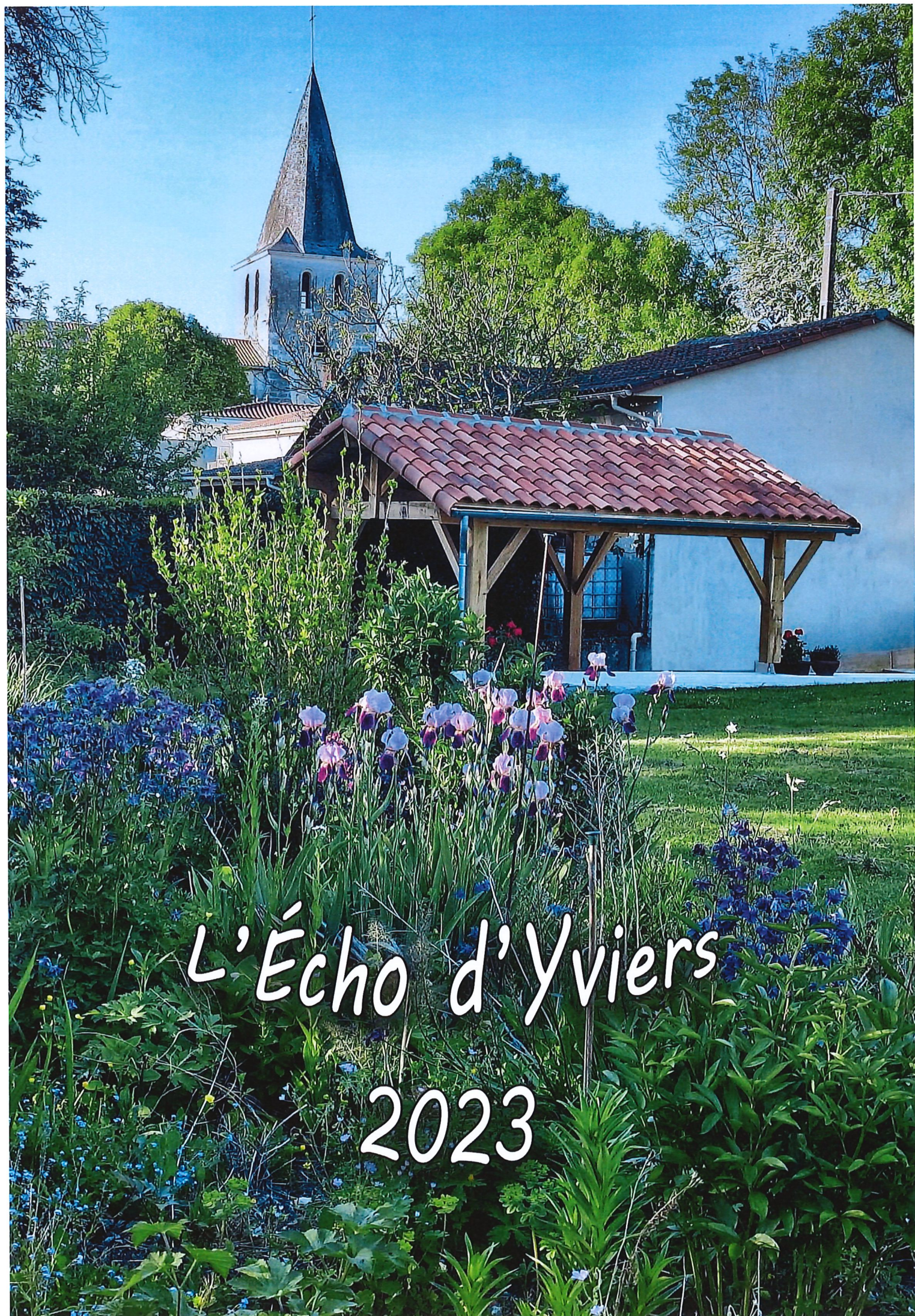




L'Écho d'Yviers
2023

Mairie d'YVIERS



Mairie Yviers : Tél. : 05.45.98.19.74

Mail : mairie-yviers@wanadoo.fr

1 Place Edward Auger
Le bourg
16210 YVIERS

Heures d'ouverture de la mairie d'Yviers au public

Lundi	13 h 00 - 18 h 00
Mardi	8 h 30 - 12 h et 13 h 00 - 17 h 00
Mercredi	8 h 30 - 12 h 30
Jeudi	8 h 30 - 12 h 00

En cas d'urgence, vous avez la possibilité de contacter :

• Le Maire : M. Vincent GUGLIELMINI	06.10.26.64.75
• Le 1 ^{er} adjoint : M. Christophe SILANES	06.16.60.37.32
• Le 2 ^e adjoint : M. Stéphane JOUANNET	06.09.21.29.44
• Le 3 ^e adjoint : Mme Dominique RICHARDS	06.81.58.61.96





Le mot du maire

Chères Yviéroises, chers Yviérois,

Cette année 2023, et en particulier, cette fin d'année est marquée par des catastrophes climatiques partout en France mais aussi à l'étranger. La situation internationale en tension extrême (Guerre d'UKRAINE, Conflit Israélo-palestinien etc...) a également des incidences tragiques en France. Ces circonstances sont à l'origine de problèmes importants rencontrés par certains d'entre nous, elles se traduisent par des difficultés financières pour les personnes les plus modestes, suite aux différentes augmentations du coût de la vie (Energies, denrées alimentaires etc.)

Plus localement, nous avons également eu à déplorer cette année encore, des incivilités et des actes délictueux et irresponsables, tels que des vols, des incendies de forêt. Mais plus grave encore, des incendies de bâtiments agricoles et de pailleurs.

Nous, les élus, restons vigilants à ce que la situation ne se dégrade pas, et veillons à faire cesser ces agissements irresponsables. Pour ce faire, nous travaillons main dans la main, avec la gendarmerie, qui est un partenaire précieux, indispensable, que je remercie ici.

Nous avons également en coordination avec les services de sécurité (pompiers/ préfecture / gendarmerie) mis au point, un service de surveillance de nos massifs forestiers. Des citoyens ont très largement participé par la création de ces patrouilles, effectuant des rondes. Je veux remercier tous les habitants qui se sont portés volontaires et qui ont donné beaucoup de leur temps et de leur énergie durant ces mois d'été. Je remercie également le Pays Sud Charentes, notamment son Président M. DELATTRE et le technicien forestier M. Xavier BONNARD, le SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours) pour les aides techniques et logistiques apportées, afin de rendre moins vulnérables nos massifs forestiers. Enfin un grand merci aux pompiers pour leur investissement 2023, auprès de notre collectivité, pour leurs multiples interventions.

Après cette année difficile, je suis persuadé que cette nouvelle année 2024 sera un moment de retrouvailles, de convivialité et de fête. C'est pourquoi, nous avons pris la décision de maintenir les animations liées aux fêtes de notre village (repas intergénérationnel, frairie), qui donnent tant de chaleur. Ces bons moments contribuent au bien-être de tous. Se retrouver ensemble, faire table commune, passer des moments festifs et conviviaux, sont nécessaires à notre équilibre.

Je souhaite également que ces animations et bien d'autres, puissent permettre de rendre le quotidien moins préoccupant et rendre notre commune très attractive. Pour 2024, nous serons autant de fois que nécessaire, aux côtés des associations pour vaincre la solitude et s'assurer que chacun ait la possibilité de passer d'agréables moments.

Cette fin année 2023, sera marquée par la fin des aménagements rendus possibles grâce aux aides financières allouées par le DEPARTEMENT dans le cadre du BUDGET PARTICIPATIF (lavoir, puits, passerelle, plantations, aménagements paysagers etc.)

A noter aussi la phase finale du déploiement de la fibre optique, tant attendue sur notre commune.

En 2024, après de multiples rebondissements et péripéties (fouilles archéologiques etc.), nous devrions commencer les travaux de restructuration de notre Ecole (RPI de BRIE sous CHALAIS, BARDENAC, RIOUX-MARTIN et YVIERS, avec le concours de la Communauté de Communes qui a la compétence Scolaire.

Je voudrais également remercier les employées municipales, les conseillers, les associations, les personnes ayant œuvré bénévolement pour la commune, mais aussi tous les membres du CCAS de la commune d'YVIERS, qui se sont encore très investis, en venant en Aide aux personnes dans le besoin.

Être ensemble dans les temps difficiles... mais aussi dans les temps heureux, telle doit être notre devise 2024

Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année
Et Rendez-vous le *Dimanche 07 janvier 2023 à 11h00*, autour d'un verre pour les Vœux 2024

Le Maire de votre commune,





Letter from the Mayor

The year 2023, in particular the end of this year, is marked by climatological disasters all over France, but also abroad. The international situation of extreme tensions (war in Ukraine, the Israeli-Palestinian conflict) also have tragic repercussions in France. These circumstances are at the origin of significant problems for some of us which result in financial difficulties for the most modest people following the various increases of the cost of living (energy, foodstuff etc.). More locally we have also had to deplore incivility and criminal and irresponsible acts, such as theft and forest fires. But even more serious, fires in farm buildings and hay barns.

We, the elected representatives, remain vigilant to ensure that the situation does not deteriorate and we ensure that these actions are stopped. To do so, we are working hand in hand with the gendarmerie, a valuable and indispensable partner, whom I would like to thank here. We also coordinate with the other security services (firefighters and prefecture). We developed a service to monitor our forests. Some citizens have participated largely through the creation of patrols, making rounds. I want to thank all volunteers who gave so much of their time and energy during the summer months. I would also like to thank the South Charente Country, in particular its President, Mr Delattre and forestry technician, Mr Xavier Bonnard, the SDIS (Departmental Fire and Rescue Service) for the technical and logistical assistance provided in order to make our forests less vulnerable. Finally, a big thank you to the firefighters for their investment in our community, for their multiple interventions.

After this difficult year 2023, I am convinced that the new year 2024 will be a time of reunion, conviviality and celebration. This is why we have decided to maintain the activities linked to the festivals of our village (intergenerational meal and the frairie) which bring so much warmth. These good times contribute to everyone's well-being. Getting together, sharing a common table, spending festive and convivial moments are necessary for our balance. I also hope that these events and many others will make everyday life less worrying and make our village more attractive. For 2024 we will be at the side of the associations as many times as necessary to overcome loneliness and ensure that everyone has the opportunity to have a good time.

The end of 2023 will be marked by the end of the developments made possible thanks to the financial aid allocated by the Department as part of the participatory budget (the lavoir, the well, the footbridge, planting and landscaping). Also noteworthy is the final phase of the long awaited roll-out of optical fiber in our village.

In 2024, after many twists and turns (archaeological excavations etc.) we should begin the restructuring works of our school (intercommunal educational group of Bric-sous-Chalais, Bardenac, Rioux Martin and Yviers) with the help of the Community of Communes, responsible for schools.

I would also like to thank the municipal employees, the council members, the associations, the people who worked voluntarily for the municipality, but also all the members of the municipal social action center of Yviers, who have once again been very involved by coming to the aid of people in need.

BEING TOGETHER IN DIFFICULT TIMES ... BUT ALSO IN GOOD TIMES, THIS MUST BE OUR MOTTO 2024

On behalf of the Municipal Council, I wish you all a happy holiday season! See you on Sunday, 7th of January 2024 at 11:00 am over a drink for the 2024 greetings.

Vincent Guglielmini, Mayor



EN BREF.....

TRAVAUX ET/OU ACHATS EN TTC POUR 2023- EN BREF

- Travaux réalisés par l'entreprise NAUDIN Pascal :
 1. Création place parking handicapés cimetière (984,96 €)
 2. Démolition du petit bâtiment à côté de l'école (1326 €)
 3. Terrassement, remise en état du terrain, nivellement au niveau des ateliers de LA MALADRIE (1478,40 €)
 4. Réfection du chemin et hangar ; décapage/empierrement - aux ateliers municipaux de LA MALADRIE (5547 €)
 5. Réfection parking sur le bord du ruisseau (2304 €)
- SARL TAF : Terrassement pelle (1788,96 €) + Fourniture et mise en place d'une citerne de 90 m³ DFCI (32486,64 €)
- DFCI Aquitaine : assistance technique dans l'organisation, le suivi des travaux citerne incendie (3216,24 €) + Frais de géomètre bornage AB6 (636 €).
- Entreprise TEVENIN : Atelier La MALADRIE : terrassement, longrine... (2865,60 €), avec une subvention du département et état.
- Etude aménagement foncier Yviers/Bardenac (12136,61 €)
- M. CALLU Michel : peinture bureaux et couloir de la mairie (3227 €)
- Entreprise SILANES : fourniture et pose appliques extérieures mairie (120,41 €) + éclairage led mairie et pompe à eau dans le puits pour arrosage (3332,10 €).
- Achat d'un magnolia pour le cimetière, près du colombarium : Graineterie RICHARD (90 €).
- Achat de 2 panneaux pour affichage extérieur Mairie (726,60 €).
- Rampe accès handicapés Eglise Yviers - ESAT (795 €).
- *Changement logiciel - évolution comptabilité publique M57, ATD (16 1660,50 €)*
- *Contrôle de nos 3 structures tivolis par le bureau BVCTS (603,90 €)*
- *Nettoyage de la rue des Fours (dans le bourg) et création petit massif au pont, par l'entreprise Au fil des saisons (2160 €)*



SUBVENTIONS VERSEES EN 2023

• ADMR	200 €
• Pêche à la ligne Chalais	100 €
• Amicale laïque de Chalais	200 €
• Les amis de la résidence TALLEYRAND	100 €
• Bambino	30 €
• Football club Chalais	100 €
• Coopérative scolaire OCCE16	325 €
• Club amitiés rencontres	200 €

• Voyages scolaires collège 9 enfants à 25 €	225 €
• Donneurs de sang Chalais	250 €
• Festival international de musique	150 €
• Promotion veaux de Chalais	100 €
• JAY (joyeuse association Yvieroise)	3000 €
• RPI Yviers-Bardenac-Brie Sous Chalais	1000 €
• Société de Chasse St Hubert	100 €
• Société de chasse d'Yviers	100 €
• Tennis de table Chalais	100 €
• Université populaire Pays Sud-Charente	75 €
• Octobre rose manifestation les allumés de l'amicale	100 €
	6455 €

PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE REALISES EN 2023

Ci-après le détail des routes avec les coûts prévisionnels dressés par le cabinet Merlin par le biais de la CDC Lavalette Tude et Dronne.

• VC 208 (route ESAT)	5392,80 €
• VC 110	1814,88 €
• VC 122	2004,00 €
• VC 202	11247,84 €
• VC 205	5798,40 €
• VC 206	2436,00 €



TOTAL TTC	28693,92 €
------------------	-------------------

La CDC souhaite redonner la compétence voirie aux communes, pour cela le conseil communautaire a délibéré favorablement le 26/10/2023 et cette décision est maintenant en attente du vote des conseils municipaux.

BAR YVIERS

*Le bail de notre locataire : Mme DAWN CANNON est arrivé au terme le 15/10/2023 ; c'est pourquoi nous avons acté le renouvellement à compter de cette date.
Un bail commercial sera signé auprès du notaire et le loyer sera de 130 euros par mois.*



QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée. (Art. L 134-8 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !
Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire. Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art. L 134-2 du code forestier)
- Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L 122-8 du code des assurances)

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage doit être effectué tout au long de l'année. Les travaux d'élagage et de débroussaillage importants doivent préférentiellement être réalisés pendant l'hiver ou en début de printemps.
Les travaux d'entretien de ce débroussaillage doivent avoir lieu tout au long de l'année de manière à maîtriser en permanence la repousse des végétaux indésirables.
Les travaux de débroussaillage doivent impérativement être terminés avant le début de l'été.

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE

Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :

- une débroussaillieuse pour couper les herbes hautes,
- les buissons, les arbustes,
- une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- une tronçonneuse.

ATTENTION. Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

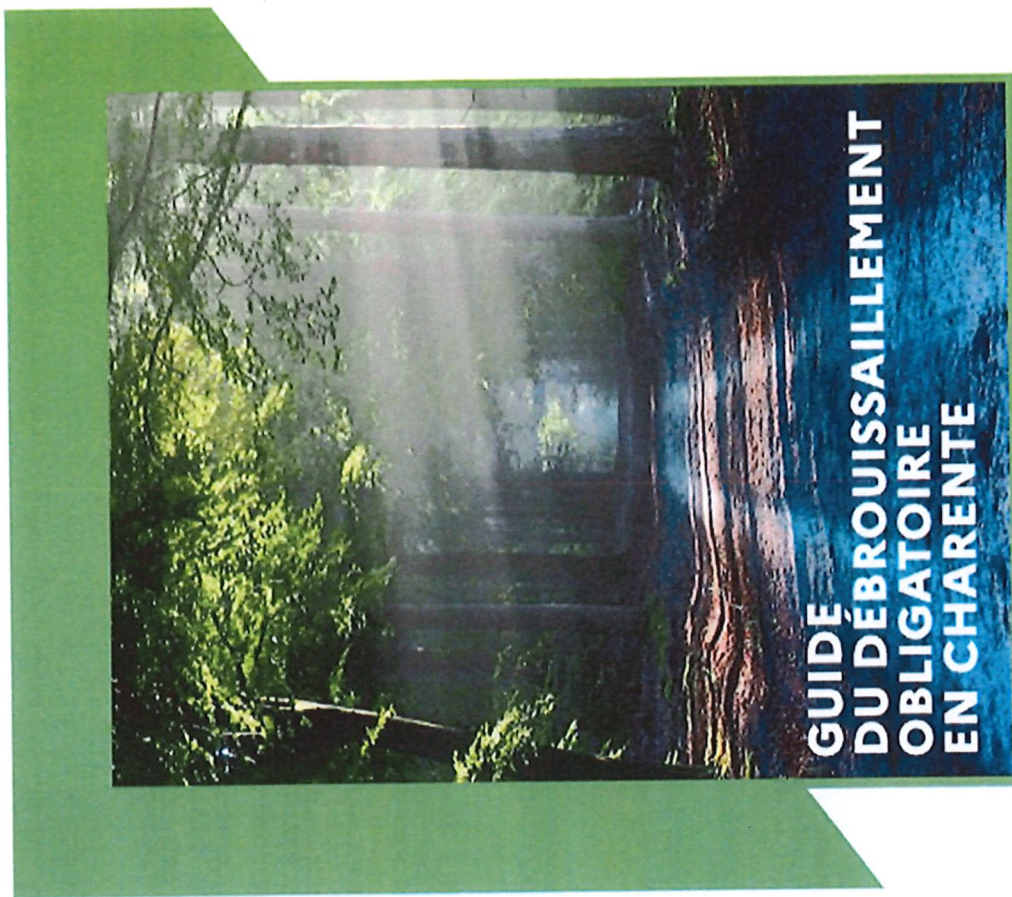


**JE NE BRÛLE PAS
MES DÉCHETS VERTS
C'EST INTERDIT !**

Le brûlage des déchets verts est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Déchets concernés : les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art. 131-13 du code pénal).



GUIDE DU DÉBROUSSAILEMENT OBLIGATOIRE EN CHARENTE

Votre propriété est à proximité d'un espace boisé ?
Vous êtes concerné par le débroussaillage.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le débroussaillage obligatoire facilite la défense des habitations et des installations lorsqu'un incendie survient. Il permet de sécuriser l'intervention des services de lutte contre l'incendie, de protéger les personnes et les biens. Dans tous les cas, le débroussaillage diminue l'intensité du feu et participe activement à la prévention des incendies en favorisant la politique d'extinction des feux naissants.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher ! (Art. L 131-10 du code forestier)

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

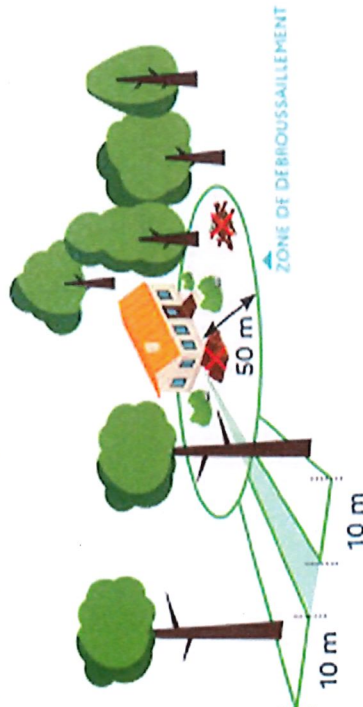
- Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité,
- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

OÙ DÉBROUSSAILLER ?

PRINCIPE GÉNÉRAL :

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- 50 m aux abords des constructions,
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.



CAS CONCRETS :

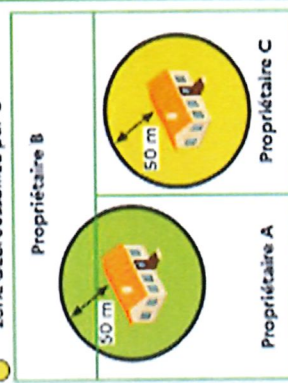
Cas des terrains situés en zone non urbaine :

Vous êtes propriétaire de constructions, chantiers, travaux et installations situés sur des terrains en zone non urbaine : vous devez débroussailler sur une profondeur de 50 m autour de vos bâtiments et installations. Plusieurs situations peuvent se présenter selon l'emplacement de votre habitation ou installation par rapport à vos voisins. Parmi celles-ci :

Cas n° 1 :

Vous êtes le propriétaire A. Vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour de votre maison ou installation. Cette distance empiète chez le propriétaire B, vous devez obtenir son accord pour réaliser le débroussaillage dans sa propriété à vos frais.

Zone non urbaine
● zone débroussaillée par A
● zone débroussaillée par B



Le propriétaire B situé en zone non urbaine ne dispose pas d'installation sur son terrain. Il n'est pas soumis à l'obligation de débroussaillage.

Le propriétaire C doit débroussailler 50 m autour de ses bâtiments ou installations.

Cas n° 2 :

Vous êtes le propriétaire A. Vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour de votre maison ou installation. Comme cette distance empiète chez les propriétaires B et C, vous devez obtenir préalablement leur accord avant de débroussailler chez eux. Si vous ne l'obtenez pas ou si vous obtenez un refus, l'obligation de débroussailler leur est transférée.

Zone non urbaine
● zone débroussaillée par A
● zone débroussaillée par B
● zone débroussaillée par C



Le propriétaire B situé en zone non urbaine ne dispose pas d'installation sur son terrain. Il n'est pas soumis à l'obligation de débroussaillage.

Pour les parties communes (zones de superposition de l'obligation de débroussailler) entre vous et le propriétaire C, la charge du débroussaillage de la partie commune située sur votre parcelle vous incombe en totalité.

De la même façon, le propriétaire C est tenu de réaliser la totalité du débroussaillage de la partie commune située sur sa parcelle.

Pour la partie commune située chez le propriétaire B, la charge des travaux incombe au propriétaire soumis à l'obligation de débroussailler le plus proche d'une limite avec la parcelle B soit dans le cas présenté ici, le propriétaire C.

VIGILANCE FEUX DE NOS FORETS

Nous adressons un grand merci aux bénévoles qui ont été désignés « Vigilants feux de forêts » et qui n'ont pas hésité à prendre de leur temps pour surveiller nos bois. Encore merci.

REGLES APPLICABLES AUX ANIMAUX ERRANTS OU EN DIVAGATION

L'article L 211-19-1 du code rural et de la pêche maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Confronté au problème de la divagation de chiens ou de chats, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale (art. L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT) et de son pouvoir de police spéciale que lui donne le code rural et notamment l'article L 211-22.

Rappel : Est considéré comme en état de divagation tout animal non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.

Attention : l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit également le nourrissage des chats errants. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3ème classe, soit 450 € comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Les nourrir incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés.

Vous l'aurez compris, nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la reproduction.

De même, merci de garder vos chiens et éviter toute divagation.

Merci

OPAH - CDC LAVALETTE TUDE DRONNE

« La communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a lancé depuis septembre 2023 et pour une durée de 3 ans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Ce programme a pour objectif d'accompagner les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs ou les locataires dans leurs projets de travaux permettant l'amélioration de l'habitat. Ainsi, les habitants d'Yviers peuvent bénéficier d'un accompagnement complet et **gratuit** (montage du dossier, appui technique, demande de subventions). Une aide financière selon la nature des travaux et les conditions de ressources est mise en place.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, les habitants d'Yviers peuvent bénéficier de subventions (selon conditions) pour les travaux de rénovation énergétique et/ou la mise aux normes de l'assainissement individuel.

La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a confié à SOLIHA Charente le soin de vous accompagner gratuitement dans vos projets de rénovation. Avant de démarrer vos travaux, contactez SOLIHA Charente qui vous renseignera sur les subventions, le montage de dossier et vous conseillera sur les travaux envisagés : 05.45.95.62.02 - contact.charente@solihha.fr

Des permanences sont organisées à Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin et Villebois-Lavalette. »

La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne MODIFIE LA REDEVANCE FORFAITAIRE SPANC

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est une compétence obligatoire de la Communauté de communes. Elle répond à la réglementation qui impose le contrôle des installations d'assainissement autonome neuves et existantes, et par la même occasion permet d'apporter des informations et conseils aux propriétaires en matière d'assainissement non collectif par le biais des agents techniques.

Avec son budget autonome, déficitaire chaque année, les élus communautaires ont approuvé, le 26 octobre 2023, la revalorisation de la redevance à compter du 1er janvier 2024 selon les tarifs suivants :

Redevances Forfaitaires SPANC	ANC de 1 à 20 EH	ANC de 21 à 100 EH	ANC > à 100 EH
Diagnostic initial (1 ^{er} contrôle) d'une installation existante	180 €	230 €	255 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante	180 €	230 €	255 €
Contrôle demandé en dehors de la fréquence du SPANC	180 €	230 €	255 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	180 €	230 €	255 €
Examen préalable de la conception pour une installation nouvelle (permis de construire ou réhabilitation)	200 €	250 €	275€
Contrôle de vérification de l'exécution des travaux d'une installation nouvelle (permis de construire ou réhabilitation)	0 €	0 €	0€
Rapport supplémentaire dans le cadre d'un contrôle avec des branchements multiples	50€/rapport supplémentaire	50€/rapport supplémentaire	50€/rapport supplémentaire
Frais occasionnés par un courrier recommandé avec accusé de réception	20€/ RAR	20€/ RAR	20€/ RAR

* ANC = Assainissement Non Collectif - EH = Equivalents Habitants

En effet, depuis l'arrêt des subventions de l'Agence de l'Eau en 2019, le déficit annuel gravite entre 40 000 € et 60 000 €. Aussi, cette augmentation est une nécessité pour assurer un budget annexe qui se doit d'être équilibré.

Les élus communautaires ont statué pour maintenir la **forfaitisation du contrôle** des installations au **service rendu** plutôt que de mettre en place une redevance annualisée.

Cette solution permet de mieux cibler le propriétaire de l'installation contrôlée sans pénaliser un potentiel locataire usager, et de maintenir le budget du SPANC en ne pilotant pas en régie une annualisation de la redevance avec un fort volume de facturation et un risque d'impayé. En cas de difficulté de paiement, les propriétaires pourront **lisser leur règlement auprès de la perception**. Il est rappelé qu'une permanence des services des impôts est tenue tous les lundis matin à la Maison France Service de Chalais.

Au niveau départemental, la **moyenne de la redevance SPANC est supérieure à 200 € par contrôle** sur les autres Communautés de communes. La communauté de communes Lavalette Tude Dronne restera encore en deçà de cette moyenne.

INFORMATIONS sur l'Avancement du PROJET de 5 EOLIENNES sur BROSSAC-BARDENAC - St VALLIER et YVIERS

Ce projet suit son cours, la commune lors des dernières réunions avec la Préfecture sur le projet de DFCI a alertée, le problème engendré par ces constructions sur la défense incendie du Massif forestier de la Double. Outre le phénomène de contrainte d'intervention pour les pompiers, chaque éolienne empêchant toute intervention des services incendies par des moyens aériens dans un rayon de 600 à 800 m autour de chaque éolienne (comme déjà évoqué par le service du SDIS et les associations). Vos élus ont soulevé un nouveau problème concernant les interférences engendrées par ce projet sur les caméras de surveillance de Montlieu Lagarde et de MELAC (La Genétouze).

Des réunions ont eu lieu avec l'appui logistique et technique du Pays Sud Charente et du SDIS afin de prendre en compte et demandé le financement des installations compensatoires au porteur du Projet.

Sur YVIERS, le porteur du projet est toujours en cours de recherche de propriétaire acceptant l'éolienne prévue sur notre commune.

Nous restons à votre disposition en mairie pour de plus amples renseignements,

Soyez assurés de la grande vigilance de vos élus sur ce projet.



AVEC UN PEU D'AIDE

Le 3 et le 10 juin dernier - à temps pour la frairie d'Yviers - le Maire et quelques membres du Conseil ont nettoyé le terrain et ont fourni de nouveaux plants aux anciennes jardinières en béton. En même temps des bénévoles (tous étrangers) ont aidé à poncer les bancs en bois de la mairie afin qu'ils aient l'air un peu plus propres. Grâce à une averse incroyable, le travail n'a pas pu être complété comme nous l'aurions voulu.

Un grand merci à tous qui sont venus!

WITH A LITTLE BIT OF HELP

On the 3rd and 10th of June - on time for the frairie of Yviers - the Mayor and a few members of the Council have cleaned up the site and have put new plants in the old concrete flower boxes. At the same time volunteers (all foreigners) have helped to sand the wooden benches of the mairie in order to make them look a bit more clean. Thanks to an incredible rainshower, the work could not be completed as we would have liked.

A big thank you to all who came to help out!



BUGET PARTICIPATIF

Comme vous pourrez le constater sur site ou par les photos ci-dessous, les aménagements dans le cadre du budget Participatif touchent à leur fin. Le lavoir et son accès, la passerelle et ses aménagements périphériques mais également le cheminement longeant l'Argentonne bordé de plantations sont maintenant terminés. Nous avons également, au printemps 2023, aménagé un terrain de pétanque à côté du terrain de jeux des enfants, et les tables de pique-nique ont été installées.

Les prochains et derniers travaux seront la réalisation de la maçonnerie et de la couverture du puits sur la place Edward AUGER, mais également des travaux de serrurerie : portillon en fer forgé pour la fermeture (en remplacement de la porte en tôle actuelle) du puits situé à côté du lavoir et la main courante de l'emmarchement d'accès au lavoir. C'est avec la réalisation de ces travaux espérés en décembre 2023 et janvier 2024 que nous clôturerons ce projet. Ce projet a pu être mener à bien grâce à l'aide Départementale dans le cadre du BUDGET PARTICIPATIF alloué en 2022. Nous en profitons pour remercier l'ensemble de la population qui a voté pour notre projet ainsi que les entreprises et bénévoles qui ont participé à ces réalisations, sans oublier les instances Départementales qui grâce à leur dotation ont permis à la commune d'Yviers la réalisation de ces aménagements.



Flash info

Amicale des volontaires et bénévoles du sang Chalais



Un enjeu pour demain : le plasma sanguin

Connaissez-vous le plasma sanguin ? C'est le principal élément du sang (55%) dans lequel baignent les globules et les plaquettes.

Ce plasma, extrait des poches de sang ou de prélèvements spécifiques, contient des protéines (7 à 9 %) permettant la fabrication de médicaments.

Ces médicaments, au nombre d'une quinzaine, sont utilisés dans la prise en charge d'environ 80 maladies différentes, concernant plusieurs centaines de milliers de patients, des maladies toujours graves et souvent rares.

En France, la loi a confié le prélèvement à l'Établissement Français du Sang (EFS) et le fractionnement du plasma au Laboratoire français de Fractionnement et des Biotechnologies (LFB). Il s'agit de mission de santé publique.

Pour répondre aux besoins des malades une nouvelle usine est en fin de construction à Arras. Elle permettra de ne pas dépendre de quelques laboratoires puissants. Ceux-ci récoltent le plasma aux États Unis et revendent les produits dérivés en fonction de leur intérêt économique. Cette situation expose les patients en Europe au risque d'interruptions soudaines de leurs traitements.

Les collectes de plasma peuvent se faire par une technique permettant de garder le seul plasma du donneur et de lui restituer les globules rouges et les plaquettes. Pour que ces collectes augmentent, l'EFS doit être doté en personnel et en machines de prélèvement en quantité suffisante.

Les dons de plasma vont donc être davantage encouragés, les dons de sang total restant toujours nécessaires. Pour tout renseignement d'ordre médical, le site de transfusion de Girac est à votre disposition au 05 45 91 46 44.

Pour l'année 2024, les collectes à la salle des fêtes de Chalais se dérouleront de 16H30 à 19H30 :

Les lundis 19 février, 22 avril, 24 juin, 19 août et 21 octobre.

Venez nombreux : les malades et accidentés ont besoin de vous.

Le président, Marc Dufflot

Ronde des crèches



L'opération "La Ronde des Crèches" va se dérouler à nouveau cette année **les dimanches 10 et 17 décembre prochains** et est organisée par l'association Anim's en partenariat avec l'association Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais. Cette balade découverte des crèches de Noël dans les villages de notre ancien canton ravit toujours les nombreux participants qui unanimement apprécient la réalisation de ces belles crèches à l'aspect différent et sont toujours très attentifs à la présentation de ces œuvres. Un circuit avec co-voiturage sera organisé au départ du château avec une halte pique-nique tiré du sac à la salle des fêtes de Bardenac, et pour finir un moment convivial au château de Chalais.

Brûlage déchets verts et autres matières : c'est interdit !

Je ne brûle pas mes déchets, mes végétaux, c'est interdit ! Le brûlage des déchets est régulièrement la cause de propagation d'incendies, mais aussi pollution. Les odeurs peuvent également incommoder les riverains.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 750 € peut être appliquée pour toute personne ne respectant pas. Les déchets peuvent être amenés dans les déchetteries.

CALITOM - Diverses informations utiles

Tri des déchets alimentaires : 1^{er} janvier 2024 :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la directive européenne déchets prévoient l'obligation, au 31/12/2023 au plus tard, du tri à la source des déchets alimentaires pour tous.

La réglementation vise à la fois à valoriser un maximum de ressources organiques, tout en réduisant les quantités produites en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Citoyens, restaurateurs, professionnels, distributeurs, collectivités...sont tous concernés.

calitom
service public des déchets

Faites une demande de subvention

Dans le cadre de la politique de prévention et de réduction des déchets départementale (Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention) accompagne les structures, les associations, les particuliers, les collectivités... à l'acquisition de produits, d'installations durables ou permettant de réduire ses déchets.

Liste des subventions et soutiens accordés

- Subvention pour les changes lavables à destination des particuliers
- Subvention pour les changes lavables à destination des assistantes maternelles
- Subvention pour l'acquisition de poules et poulaillers
- Subvention d'aide à l'achat de protections hygiéniques réutilisables (pour homme et pour femme)
- Subvention d'aide à l'achat de lingettes réutilisables
- Subvention d'aide à l'achat d'essences à croissance lente
- Subvention pour l'arrachage de haies de thuyas, lauriers ou cyprès
- Subvention pour une prestation de broyage
- Subvention d'aide à l'achat de broyeur de branches
- Soutien pour la gestion des déchets de cimetière (réservé aux collectivités)

- Soutien pour l'équipement pour du matériel de tri (réservé aux collectivités).

1 seule subvention par foyer ; choix du fournisseur libre ; fournir la facture d'achat et un RIB ; un justificatif de domicile ; un acte de naissance de l'enfant pour les changes lavables.

Toutes les demandes de subventions doivent être faites dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date d'achat ou de la prestation.

Pour connaître toutes les modalités d'attribution des aides financières et déposer votre demande, nous vous invitons à vous rendre sur le site :

<https://www.jagispourreduire.com/actus-outils/soutiens-financiers>

Petit rappel : Vos déchets ne doivent être déposés que la veille de la collecte, pour rappel la collecte sur notre commune a lieu le :

Collecte ordures ménagères (une fois par semaine) pour Yviers :

Lundi matin

Pour Chez Tureau et La grand Maison :

Mardi après-midi

Collecte sélective (toutes les 2 semaines) :

Lundi après-midi

CHASSEURS : VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 DECEMBRE POUR DECLARER VOS ARMES DANS LE COMPTE SIA

Vous détenez une arme de chasse ? Savez-vous que depuis le 8 février 2023, il est obligatoire d'avoir un compte dans le Système d'information sur les armes (SIA) pour acquérir ou céder une arme. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2023 pour créer ce compte.

La création d'un compte personnel SIA (Système d'information sur les armes) doit concerner à terme tous les détenteurs particuliers d'armes.

La mesure s'applique pour l'instant aux détenteurs d'armes majeurs ayant un permis de chasser. Initialement fixée au 30 juin, la date limite de création du compte a été repoussée au 31 décembre 2023.

Sont concernés :

- les chasseurs actifs ayant validé leur permis de chasser pour l'année en cours ;
- tous les chasseurs, même s'ils n'ont pas fait renouveler leur validation.

À noter : tout détenteur qui a, un jour, obtenu un permis de chasser et qui détient au moins une arme doit créer un compte personnel dans le SIA.

Il n'est pas obligatoire de disposer d'une validation de permis en cours pour créer un compte SIA (mais la validation est obligatoire pour acquérir une arme).



CONTROLE TECHNIQUE POUR LES DEUX ROUES SERA MIS EN PLACE PROGRESSIVEMENT A PARTIR D'AVRIL 2024.

Un arrêté publié au *Journal officiel* le 24 octobre 2023 indique le calendrier de mise en application du contrôle technique obligatoire pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles motorisés. La mise en place de ce contrôle est échelonnée selon l'ancienneté des véhicules, afin d'éviter un encombrement au sein des centres de contrôle.

Un contrôle technique périodique obligatoire s'appliquera à partir du 15 avril 2024 aux véhicules de catégorie L. Ainsi, sont notamment concernés :

- les cyclomoteurs ;
- les motos ;
- les scooters ;
- les tricycles à moteur ;



- les quadricycles légers et lourds.

Le contrôle technique pour les véhicules de catégorie L sera mis en place progressivement, selon le calendrier suivant :

- si votre véhicule a été immatriculé avant le 1^{er} janvier 2017, son premier contrôle sera à réaliser au plus tard le 31 décembre 2024. Si votre véhicule a par ailleurs été mis en circulation avant le 1^{er} janvier 2017 et que la date anniversaire de sa première mise en circulation est avant le 15 avril, ce contrôle sera à effectuer entre le 15 avril et le 14 août 2024 ;
- si votre véhicule a été immatriculé entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2019, son premier contrôle devra être réalisé en 2025 ;
- s'il a été immatriculé entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, son premier contrôle devra être réalisé en 2026 ;
- si votre véhicule a été immatriculé après le 1^{er} janvier 2022, il faudra effectuer son premier contrôle technique dans les 4 ans et demi à 5 années qui suivent sa mise en circulation.

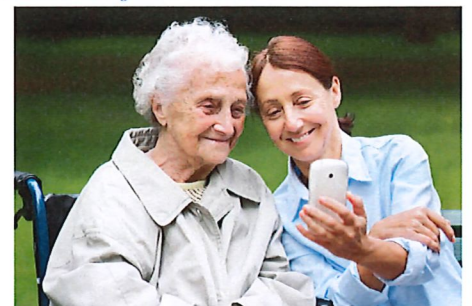
La durée de validité de ce contrôle technique sera de trois ans.

Personnes âgées : un site pour tout savoir sur les aides, les démarches et les droits

Le Service public de l'autonomie propose jusqu'au 19 novembre 2023 une campagne nationale de communication destinée à favoriser, pour les personnes âgées et leurs aidants, l'accès à des informations utiles au regard de leur situation. Parmi les thèmes mis en avant : la prévention des chutes, les solutions pour lutter contre l'isolement et la recherche d'informations sur le prix des EHPAD. Des renseignements sont disponibles sur le site « pour-les-personnes-agees.gouv.fr ».

Le Portail national d'informations pour les personnes âgées et leurs proches présente, à travers le site pour-les-personnes-agees.gouv.fr, des informations sur les droits et les aides dont peuvent bénéficier les personnes âgées et leurs aidants. Sur ce site, vous pouvez notamment :

- Découvrir les différentes aides financières destinées aux personnes âgées vivant à domicile et les démarches à réaliser pour les obtenir ;
- Trouver les coordonnées des EHPAD situés près de chez vous et des informations les concernant (prix pratiqués, prestations proposées, aides acceptées...) ;
- Découvrir les aides financières et les différents dispositifs dont peuvent bénéficier les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie (aides fiscales, allocation journalière du proche aidant, droit au répit...) ;
- Voir les différentes démarches à entreprendre pour mettre en place les interventions d'une aide à domicile ;
- Vous rendre compte des opérations qu'il est possible d'entreprendre pour rendre son logement plus sûr lorsqu'on vieillit (adaptation de l'éclairage pour éviter les zones d'ombre, installation d'équipements spécifiques comme un siège de douche ou des barres d'appui...), et les aides financières envisageables pour réaliser cela ;
- Trouver la liste des points d'information locaux situés près de chez vous (les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées ont différentes dénominations en fonction des départements : centre local d'information et de coordination gérontologique, point d'info autonomie, service senior...). Ce sont des lieux dans lesquels des professionnels vous accueillent pour répondre à vos questions lorsque vous faites face à une situation de perte d'autonomie. Ils vous aident notamment à trouver des solutions pour organiser un retour à domicile après une hospitalisation ou pour préparer une demande d'hébergement dans un établissement.



OCTOBRE ROSE

Pour la campagne d'Octobre rose 2023, la mairie a commandé quatre rubans roses métalliques créés par la section ferronnerie de l'ESAT à Yviers.

Dans le cadre de support de cette campagne, la mairie d'Yviers a fait un don de 100 euros aux Allumés de l'Amicale Laïque de Chalais qui a organisé une marche - course le 1^{er} octobre à Chalais.



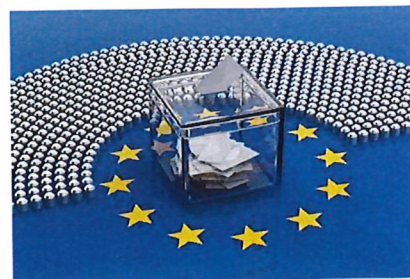
France
services

France services : pour vos démarches administratives et besoins numériques du quotidien : aide gratuite à l'usager, dans plusieurs domaines : retraite, MSA, CAF, impôts, Pôle emploi, poste, CPAM, ANTS : carte grise, permis de conduire, visite médicale, SIA etc....

CDC Lavalette Tude Dronne - 2 rue J. Remon - 16210 CHALAIS (face à la gare)
Téléphone : 05 45 98 59 51
Horaires d'ouverture Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9 h-12 h 30 / 13 h 30-17 h
Vendredi : 9 h-12 h 30

ELECTIONS EUROPEENNES 2024

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes.
Il n'y a pas de second tour.
Les prochaines élections européennes sont prévues le dimanche 9 juin 2024.



REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL



Cette année, nous avons décidé une nouvelle formule du repas, le dimanche 14 mai 2023, à midi.

Le traditionnel moment partagé avec les aînés, généralement en avril, a été étendu à l'ensemble de la population, afin d'entretenir les liens et échanges intergénérationnels et favoriser les rencontres entre administrés.

Le repas fut offert par la commune pour les habitants âgé(e)s de moins de 10 ans ou ceux âgé(e)s de plus de 70 ans, pour les autres, une petite participation symbolique a été demandée. Il a rencontré un vif succès.

Nous relançons ce repas pour le **dimanche 5 mai 2024.**





LE BAR D'YVIERS

Ce fut une autre année très chargée au Bar d'Yviers ! Avec 7 soirées concert et repas complets, club de jardinage, etc. Et, bien sûr, le toujours populaire « Happy Hour » tous les vendredis de 18 h à 19 h ! Sans oublier le menu du jour servi du mercredi au samedi midi, les plats à emporter du vendredi soir et les thés de l'après-midi, il y a toujours beaucoup de choses à faire au Bar d'Yviers.

S'il vous plaît voir ma page Facebook www.facebook.com/baryviers pour plus de détails sur ce qui se passe, ou simplement entrer et demander.

Mes horaires d'ouverture sont ci-dessous, j'ai hâte de voir les clients anciens et nouveaux, très bientôt !



It has been another very busy year at Bar d'Yviers! With 7 fully booked concert & meal evenings, quiz nights, gardening club, collection point for Trading Post France. And, of course, the always popular "Happy Hour" every Friday from 6pm to 7pm! Not forgetting the menu du jour served Wednesday to Saturday lunchtime, Friday night takeaway meals and afternoon teas, there is always lots going on at Bar d'Yviers.

Please see my Facebook page www.facebook.com/baryviers for details of what is happening, or just pop in and ask.

My opening times are below, I look forward to seeing customers both old, and new, very soon!

Horaires:

Mercredi & jeudi - 11h à 14h

Vendredi - 11h à 21h

Samedi - 11h à 14h

Réservations

baryviers@outlook.com



L'ÉCOLE D'YVIERS



Lors de l'année scolaire 2022-2023, les élèves ont eu la chance de découvrir l'univers de la photographie avec une habitante de la commune. Lors d'une matinée, ils ont pris en photo leur camarade avec leur peluche préférée, ce fut un très bon moment de partage.

En mars 2023, les deux classes de l'école ont participé à une classe découverte au centre Loup-garou dans les Deux-Sèvres où nous avons passé deux jours et une nuit en communauté. Cette expérience très enrichissante a permis aux élèves de développer leur autonomie et de découvrir la vie en groupe.

Le 18 février 2023, les élèves de l'école d'Yviers ont participé à une après-midi greffage et plantations de jeunes arbres fruitiers derrière la mairie, dans le cadre de l'opération « budget participatif ». Cette rencontre avec l'association *Mémoire Fruitière* et des membres du conseil permet de faire partager des savoirs ancestraux entre générations ; cet après-midi a été clôturé par un goûter offert par le club amitiés rencontres d'Yviers.



Lire et faire lire à Yviers & Bardenac

"Lire et faire lire" est un programme conçu pour les enfants par les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) dont le siège pour la Charente se trouve à Angoulême. À Yviers, il y a deux bénévoles, Madame Dominique Richards et Madame Eveline Boegborn.

Quelles aptitudes pour entreprendre ?

Tout d'abord aimer des enfants, vouloir contribuer à un avenir meilleur pour eux, la conviction que la lecture c'est un outil essentiel, leur permettant de développer leur goût pour la lecture (et les illustrations !). Le rituel de la lecture c'est organiser un moment privilégié avec les enfants.

C'est vraiment un plaisir partagé!

Grâce à la lecture, l'enfant apprend des valeurs essentielles (respect, amour, liberté, paix, justice, équité, tolérance, responsabilité, honnêteté, loyauté, entraide, bien vivre ensemble, et assez important, l'humour). L'enfant s'approprie une langue plus riche ! La lecture favorise les capacités à comprendre, à penser, à dire, à se concentrer et à mémoriser.

Les bénévoles reçoivent des formations organisées par l'UDAF.

Si vous êtes intéressés, il y a le site internet www.lireetfairelire.org

Vous pouvez contacter le chef de service Action familiale de l'UDAF de la Charente, Madame Christine Granet (christine.granet@udaf16.org).



13^{ème} édition de la Fête des voisins - Chez



Cette année, nous avons été chaleureusement accueillis par Steve et Imogène COLLIER. Nous étions une cinquantaine à nous retrouver en ce lundi 31 juillet 2023, avec une météo douce et propice à ce repas presque champêtre.

Tous les participants ont vécu à quelques détails près le même compte à rebours... Quelques jours avant le jour J : le moment est venu de réfléchir aux bonnes recettes salées ou sucrées que chacun va réaliser pour régaler les papilles de tous !

Sans oublier, bien sûr, les kilos de pommes de terre à éplucher, nécessaires à la confection des frites renommées de Jo la-frite !

Ce rassemblement, c'est prendre le temps que nous ne prenons pas au quotidien, pour apprendre à mieux se connaître et tout simplement pour partager un bon moment, immortalisé par une superbe photo de groupe... C'est regarder les enfants jouer ensemble, sans plus aucune barrière linguistique, et se dire que le temps passe vite...

Une belle soirée détendue, loin des tensions économiques et politiques, des bouleversements climatiques, des virus mutants, des guerres épouvantables... Savoir savourer chaque instant de calme, de confort et de tendresse devient une philosophie évidente et plus que nécessaire. A ce titre, notre fête des voisins est une parenthèse de convivialité que nous serons contents de retrouver l'année prochaine !



Fête des voisins dans le Bourg - Une première !

L'idée est partie lors d'un apéro entre voisins. Pourquoi ne pas organiser un repas simple et convivial avec les habitants de l'hyper centre d'Yviers ? Des retrouvailles entre voisins qui se font bien un petit signe de la main quand ils se croisent, mais n'ont pas vraiment l'occasion d'échanger et de faire davantage connaissance. L'idée a cheminé et s'est concrétisée le dimanche 7 mai 2023.

C'était une première ! Ce long week-end férié de mai incitant les uns ou les autres à partir vers d'autres horizons, nous n'avons pas été très nombreux à nous retrouver à la salle des fêtes de notre joli village. Une bonne dizaine quand même. L'occasion de partager ensemble, en toute simplicité, un plat salé ou sucré et de trinquer joyeusement à cette première fête des voisins. En français et en anglais of course. Après la photo de groupe sous le tilleul près de l'église, nous nous sommes promis de renouveler au printemps prochain, cette belle et première expérience.



Fête des voisins in the Bourg - A first!

The idea came up during an aperitif between neighbours. Why not organise a simple, friendly meal with the residents of the Bourg in Yviers? Neighbours who wave when they see each other, but don't really get the chance to chat and get to know each other better. The idea grew and took shape on Sunday 7 May 2023.

It was a first! The long May bank holiday weekend prompted some of us to leave for other horizons, so there weren't many of us to meet up at the village hall in our pretty village. A good dozen, though. It was an opportunity to share a meal together, and to cheerfully toast this first Fête des voisins. In French and English of course. After the group photo under the lime tree near the church, we promised to repeat this terrific first experience next spring.

Frairie annuelle



Les 17 et 18 Juin dernier s'est tenue notre frairie annuelle. Si l'an dernier, la canicule nous avait contraints, par le biais d'un arrêté préfectoral, à l'annulation de plusieurs animations et repas, cette année, c'est la pluie qui s'est invitée au rendez-vous.

Force est de constater que notre cher village est bien trop attaché à cette fête qui est quasiment maintenant une tradition et que, en bon charentais, ce n'est pas l'orage qui nous arrêtera.... C'est donc sur ce petit trait d'humour que je rebondis afin de remercier toutes les personnes qui avaient réservé pour le repas entrecôte du samedi soir, car nous n'avons subi aucune annulation. Au contraire, ce fût une réussite avec 187 repas servis, sous la pluie mais dans la joie et la bonne humeur.

Les plus téméraires ont même dansé !



Au vu de la météo annoncée pour le dimanche, près de la moitié des places réservées pour la brocante ont malheureusement été annulées et trop peu de personnes se sont déplacées pour la marche, dont le tracé avait pourtant été très bien préparé au dire des participants qui ont bravé les prévisions météo.
Quel dommage ! puisqu'aucune goutte n'est tombée, et que le soleil a fait de la résistance toute la journée .



Au terme de ce week-end, les enfants ont perpétué la traditionnelle retraite aux flambeaux, avant de profiter tous ensemble d'un beau feu d'artifice en musique.

Nous souhaitons également remercier l'ensemble des bénévoles qui viennent en aide à la frairie d'Yviers, ceux qui montent les tivolis, nettoient les chemins, aident au service/repas, etc..... sans eux, rien ne serait possible. Encore MERCI,

En espérant que chacun ait passé un excellent moment, nous vous attendons nombreux pour un nouveau moment convivial lors de la prochaine frairie qui aura lieu les **15 et 16 Juin 2024**.

La JAY

			Frairie d'Yviers 16, 17 et 18 juin 2023 VENDREDI 16 OUVERTURE DE LA FÊTE FORAÎNE À 17H SAMEDI 17 DINER À 21H entrée libre - Prêt d'argent adultes 20€ / 12 ans - 14€ réservation avant le 16 juin au 06 76 58 81 58 SOIRÉE DANSANTE PENSEZ À VOS CHAUSSURES ET ASSIÈGES ! DIMANCHE 18 RANDONNÉE À 8H circul. p. d'Yviers 18 et 12 km - 5€ circul. p. d'Yviers 16 - 5€ BROCANTE VIDE-GRANIERS 16h-18h réservation : 06 76 58 81 58 / 06 81 58 81 58 DIMANCHE 23H FEU D'ARTIFICE ET RETRAITE AUX FLAMBEAUX manèges - stand de tir - auto-tamponneuses

Club « Amitié-Rencontres » Yviers

Cette année reprise des activités laissées en sommeil depuis la crise sanitaire



En février, les joueurs de belote ont accueilli pour le goûter les enfants de l'école le jour du mardi gras. Crêpes, beignets et bonbons ont été distribués généreusement aux bambins . Un bon moment intergénérationnel apprécié par tous.

Les concours de belote sont organisés à Yviers tous les 2 mois.

Les adhérents sont toujours fidèles aux rendez-vous au restaurant Poirier à Bardenac où un bon menu les attend, l'après-midi se poursuit avec les parties de belote.



Au mois de juin un petit groupe avec une autre association a visité le château de la Mercerie « *le Petit Versailles Charentais* »

Les guides bénévoles ont très bien raconté l'histoire de cet imposant château avec sa façade de 220 m de long dans un écrin de verdure avec arboretum et roseraie. Manoir acheté par les frères Réthoré en 1924, agrandi et embelli de façon démesurée dans un style classique renaissance italienne mais jamais terminé. A l'intérieur, meubles, peintures, lustres, bois précieux, marbres d'Italie, 32 Azulejos du Portugal avec des décors superbes.

Après le décès des frères Réthoré, ce château est resté dans l'oubli et l'édifice était en péril. Grâce à la mobilisation des habitants, une association a vu le jour, 7 années de travail avec 600 bénévoles ont été nécessaires pour redonner vie à ce château.

Une visite très appréciée de notre patrimoine charentais.

Au mois d'octobre, un voyage surprise a été organisé et la météo humide n'a pas démobilisé les 32 amateurs curieux du programme de la journée.



Destination le département des Deux Sèvres avec le matin la visite du château de Javerzac.

C'est l'un des premiers châteaux de la Renaissance en Poitou. Édifié en 1515 par François de Rochechouart (compagnon d'armes de François 1^{er}) passé entre les mains de plusieurs familles, il fut plus ou moins abandonné. Racheté par la commune en 1982 et grâce à une association de bénévoles, il a retrouvé une fière allure.



le groupe a admiré le musée « le temps des coiffes » ou l'histoire d'une vie de femme au 19^{ème} siècle. La coiffe était un point d'honneur à la parure, jour de labeur, jour de fête, il y a une coiffe pour chaque tête et autant de coiffes que de villages et régions.

Visite de la grange aux souvenirs avec expositions de la vie locale et rurale au XIX^{ème} siècle.

Repas au restaurant « des Canards » au camping du Moulin où le menu a été fort

apprécié.

L'après-midi a été consacré à l'élevage caprin de Paul Georgelet surnommé le pape du fromage de chèvre. Cette exploitation compte plus de 500 chèvres, elle confectionne 10 variétés, le chabichou du Poitou, la tome, le mothais sur feuille, le crottin... les chèvres sont nourries avec l'herbe, l'orge et l'avoine cultivés sur les 80 hectares de l'exploitation. La dégustation a réjoui les papilles.



Pour poursuivre les activités du club en 2024 un nouvel appel est lancé pour les personnes qui ont un peu de temps disponible, le conseil d'administration est réduit, les idées et les bras manquent...

L'Assemblée Générale est prévue le 13 janvier à la salle des fêtes d'Yviers à 14 h. Nous vous attendons nombreux, le programme dépendra de vos souhaits.

Contact : Mme Monique Kieffer tél. 05 45 98 22 48 tél. portable 06 80 82 30 53

L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE



Tout d'abord, nous remercions l'ensemble des propriétaires fonciers de la commune pour leur confiance et les chasseurs participants à la vie de l'association ; le territoire de chasse s'étend sur 1100 Ha. Nous remercions aussi la commune d'Yviers pour l'octroi de la subvention.

En 2023 l'association a rempli son rôle de prélèvement de gros gibier et de distribution auprès des propriétaires leur revenant de droit.

Des lâchers de petits gibiers ont été effectués.

A ce jour deux nouveaux jeunes chasseurs résident sur la commune (Marco Cabrol et Enzo Gendron) se sont vu attribuer une carte de chasse communale gratuitement pour la saison, suite à la décision du conseil d'administration et des membres du bureau.

Les battues s'effectuent avec l'équipage de Mr Naudin Mickael, Mr Rousseau Michel et l'équipage de Mr Valentin Jules

Concernant les battues de sanglier, il y a une entente avec la société de chasse de Bardenac.

Le piégeage des nuisibles est assuré par Jean Pierre Lousteau ayant la fonction de garde particulier de l'association, cette dernière a été

reconduite le 10 février 2022.

Des tirs à l'affût ont été effectués durant la période estivale (du 01/06/2023 jusqu'à l'ouverture générale) suite à ces tirs, des prélèvements de sangliers et de renard ont été fait.

Des comptages de chevreuils demandés par la fédération départementale des chasseurs ont eu lieu et ont été assurés par Jean Noël Peyronnet et Alexis Poirier.

Un repas sera organisé en 2024 (date communiquée ultérieurement).



L'ensemble des membres de l'association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



DU 6 MAI AU 4 JUIN 2023
14^e FESTIVAL INTERNATIONAL
DE MUSIQUE DE CHAMBRE
EN CHARENTE



Photo © Lise Gerson Lohman

Chaque année, durant les week-ends de mai et début juin, Chalais retentit du son de la musique classique en live. Le **Festival international de Musique de Chambre en Charente** est un événement culturel d'une exceptionnelle qualité qui commence enfin à avoir la réputation qu'il mérite. Après 14 années, pendant lesquelles des dizaines de musiciens au renom international ont interprété plus de 300 œuvres majeures de musique de chambre, attirant des milliers de mélomanes de toute la région et de bien plus loin parfois, le mot est passé. Chalais, une petite ville du Sud-Charente, cache un secret, et finalement les représentants de tout le



Photo © Lise Gerson Lohman

département commencent à réaliser l'importance de ce joyau musical. Non seulement les musiciens sont des virtuoses d'un très haut niveau mais leurs interprétations font naître une énergie, un panache et une joie rarement vus lors de concerts de musique classique. C'est cette unique alchimie qui attire de larges audiences au-delà des clivages sociaux et éducatifs, appréciée par les connaisseurs comme par les néophytes, par les jeunes comme par les plus âgés, chacun se délectant du plaisir d'une série d'expériences musicales uniques. L'atmosphère, à chaque concert, est électrique, avec un grand sens de l'anticipation et de l'interaction avec le public, qui félicite les musiciens avec des acclamations et des applaudissements nourris.

Nos remerciements une fois de plus vont aux habitants d'Yviers pour leur aide et leur soutien, avec une réconfortante hospitalité offerte aux musiciens de passage par nos amis Yviérais. L'infatigable organisation des séries de dégustations à l'issue de chaque concert par l'indomptable Olivier Faye et les compétences légendaires de Jean-François Texier à la friteuse durant les moments de détente. Nous avons été particulièrement ravis d'inclure les enfants d'Yviers cette année dans le projet éducatif "Babar", considérant les exploits du petit éléphant animés par la musique de Poulenc – Merci, Mme Roy, pour votre enthousiasme !



Ceci est votre festival, notre festival, il faut le nourrir ensemble!

Notez d'ores et déjà les nouvelles dates 2024 dans votre agenda:

15^e Festival International de Musique de Chambre en Charente
du 4 mai au 2 juin 2024

www.chalaismusique.com

ESAT YVIERS

1- Atelier ferronnerie

La ville d'Yviers, qui accueille l'ESAT mais également l'un des deux Foyers d'Hébergement est dans une démarche de sécurisation et d'accessibilité. C'est tout naturellement qu'ils se sont tournés vers la ferronnerie et que ces derniers, en tant que partenaires, ont mis la main à la patte pour faire vivre ce projet. Une rampe d'accès PMR est devenue concrète dans leurs gants experts. Il est important pour nous d'être acteurs dans la réalisation de ce type de projet, encore plus lorsqu'ils concernent les lieux de vie de nos travailleurs. C'est une réelle fierté de pouvoir améliorer la qualité et l'accessibilité de nos villages tout en mettant en avant notre savoir.



La ferronnerie de l'ESAT d'Yviers a répondu cette année à un projet comprenant plusieurs commandes, notamment un lot de 24 poubelles pour faciliter le tri, nos ferronniers ont créé une identité aux poubelles : un design spécifique et un code couleur en lien avec le tri. Ils ont également créé des supports, certains permettant d'assembler trois poubelles aux codes couleurs différents, toujours dans cette démarche d'accessibilité et de tri. Le deuxième

type de commande concerne des panneaux d'informations et d'affichage liés aux monuments ou lieux touristiques ayant besoin d'une description. Cette fois-ci, la ferronnerie répond, toujours dans la même démarche d'harmonisation visuelle, par des cadres métalliques stylisés, installés dans les lieux voulus.

Nos ferronniers sont inventifs et créatifs. S'ils ont déjà à leur actif plusieurs œuvres importantes (comme le site de l'ESAT) ils ne se limitent pas qu'aux animaux. La girafe visible sur le site de l'ESAT) ils ne se limitent pas qu'aux animaux. La ferronnerie industrielle nombre de déchets défaut) et il tient à cœur une démarche éco-sujet. C'est pour cela plus d'un an de ça, un arbre, entièrement fabriqué avec les rebuts de la ferronnerie industrielle. Aujourd'hui, ils construisent un Palmier, ne voulant pas s'arrêter à un style d'arbre et ayant envie de donner vie à de nouvelles créations. Ce dernier est, lui aussi, entièrement fait de rebuts de la ferronnerie industrielle. Peu à peu, nos ferronniers lui ajoutent branches et feuilles afin de lui donner vie.



D'ailleurs, ce Palmier ne sera pas seulement décoratif mais abritera également une maison à insecte. Ainsi, même s'il est composé de fer, il participera à la vie de la nature qui l'entourera.

2 Atelier blanchisserie

La blanchisserie de l'ESAT d'Yviers a conclu un marché avec les « Compagnons du Devoir » de la Couronne (c'est une association qui forme et permet à presque 100 personnes de découvrir et s'accomplir dans un métier). La blanchisserie est désormais en charge de tout le linge plat de la structure. Notre équipe est en relation directe avec la Maîtresse de Maison des Compagnons de Devoir afin de répondre au mieux aux attentes et aux questions de notre partenaire. Ensemble, ils décident de ce qui est le mieux pour les deux parties (roulement, fréquence, besoins, ...). C'est un marché représentant une quantité importante de linge à traiter et à livrer mais également un nouveau partenaire engagé et impliqué dans des valeurs qui nous correspondent : la solidarité et la générosité.





pour tous, toute la vie, partout

Notre gamme de services peut vous faciliter la vie

Conserver son autonomie pour les personnes accidentées, handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux :

Ménage, entretien du linge, courses, préparation repas, aide et accompagnement de la personne pour le lever, la toilette, le coucher.

Le service soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées.

Le service « aide aux familles » pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement.

Livraison de repas en liaison chaude 7 jours sur 7 à la demande du client en tenant compte des régimes.

La téléassistance, nouveau service mis en place cette année sur le canton



Filien

La téléassistance ADMR

Filien Connect est très simple à mettre en service avec les bénévoles, gage de proximité qui garantit une intervention rapide.

A la maison, détecteur de chute et Filien mobilité qui sécurise partout (balade, courses...)

N.B. Pour tous nos services des prises en charge sont possibles avec les caisses de retraite ou le conseil départemental, il est possible d'obtenir 50 % de crédit d'impôt.

N'hésitez pas à venir aux permanences pour des conseils et un accompagnement dans vos démarches administratives.

Vous pouvez contacter le Président Marcel Soulard au 06 78 83 52 10

Les permanences sont assurées :

Le lundi matin 9 h à 12 h (bénévoles)

Le mardi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30 (agent de planification)

le jeudi 14 h - 16 h (bénévoles)

le vendredi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30 (agent de planification)

La vie associative

L'Association ADMR du canton a un groupe de bénévoles très actifs qui est attentif aux besoins de ses clients et développe au maximum des activités pour rompre l'isolement et permettre en zone rurale de conserver un lien social.

Les ateliers de prévention sont ouverts aux personnes de plus de 60 ans clients ou pas de l'ADMR. Ils sont gratuits. Pour les clients ADMR qui ne peuvent se déplacer un covoiturage est organisé avec une salariée. Les séances ont lieu les jeudis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 au centre social « l'Envol » Elles se terminent par un moment de partage avec le goûter.

L'atelier mémoire

Annie VIADA jeune retraitée de l'Association anime les séances pour un groupe de 15 à 20 tous les 15 jours. Cet atelier est le plus ancien, il existe depuis 2003, 20 ans cette année et toujours la même motivation des participants. Des exercices de réflexion, d'observation, de culture générale sont proposés. L'ambiance est conviviale, la compétition n'est pas recherchée, chacun avance à son rythme. « travailler sa mémoire en prenant plaisir » c'est l'objectif de cet atelier.

L'atelier karaoké

Marie-Thérèse Grégoire anime avec brio le groupe de 12 à 15 amateurs de la chanson française. Les participants choisissent les titres en fonction de leurs préférences, même si l'on ne connaît pas la chanson, on découvre les paroles et souvent une petite anecdote sur le chanteur. Le karaoké d'origine japonaise a fait son apparition au milieu des années 70, divertissement qui peut être pratiqué par tous. « Chanter entre amis pour s'amuser sans se soucier du regard des autres » c'est l'objectif de cet atelier.

L'atelier numérique

Anne-Marie Soulard l'a pris en charge avec un petit groupe de 6 à 8 personnes très motivé qui découvre l'utilisation de la tablette. Les participants se sont familiarisés avec les gestes tactiles, la recherche d'informations sur Internet, les risques d'Internet, la communication par mail, la prise et l'envoi de photos, les jeux de mots, chiffres, logiques... Souvent les aînés ont peur de ne pas arriver à utiliser l'outil, cet atelier est devenu « un atelier entre-aide numérique » les recherches se font à deux, les plus initiés partagent leur expérience. « Apprivoiser le numérique » c'est l'objectif de cet atelier.

Calendrier des ateliers de prévention

1^{er} semestre 2024

le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30 salle du PIG

Mois	Mémoire	Karaoké	Numérique
Janvier	18	25	11
février	1er et 15 et 29	22	8
mars	14 et 28	21	7
avril	11 et 25	18	4
mai	16 et 30	23	2
juin	13 et 27	20	6

*la concentration s'impose
pour un bon apprentissage*



Après-midi récréatif

Cette année l'Association a renouvelé son traditionnel rendez-vous des acteurs ADMR, salariées, bénévoles, clients et leurs amis avec un duo comique, Béatrice Guine et Sylvie Buisson pour la pièce « Les vieilles pies en vadrouille » plus de 100 personnes étaient présentes à Bardenac. Les participants ont suivi les aventures des retraitées dégantées pour des vacances au Cap d'Agde invitées par un prétendant de l'émission « l'amour est dans le pré ». Allant de surprises en surprises, elles passent un séjour bien agité pour le bonheur du public. Un après-midi de rire.



A la rencontre des Yvierois étrangers...

Dans notre commune, il y a un grand nombre d'étrangers : à peu près 1/5 de la population. Beaucoup d'entre eux ont fait d'Yviers leur lieu de résidence permanente. Les Britanniques est un groupe le plus important, suivi par les Néerlandais et les Belges flamands. Il y a aussi d'autres nationalités:Algérienne,Irlandaise et Suisse. Au même titre que le Conseil Municipal, il était intéressant de savoir pourquoi nos villageois ont choisi Yviers et quelles sont leurs observations sur notre commune.

7 personnes ont été contactées, 5 ont aimé participer.

Aux questions les réponses étaient bien claires :

depuis combien de temps étaient ils en France et est-ce qu'ils avaient l'intention de rester ?

- 4,5 ans oui
- 30 ans oui
- 8 ans bien sûr
- Une personne venait déjà en vacances en France avec ses parents depuis sa naissance ; elle restera de plus en plus !
- Depuis 1999 oui

pourquoi avaient ils choisi Yviers ?

- Cette région est pour moi un "résumé" de la France que j'aime, surtout en ce qui concerne le paysage. Il y a peu de pollution et beaucoup de calme. Et c'est notre première maison dans *la rue du Four*, dont j'étais tombée amoureuse. La construction de notre nouvelle maison en 2007 a seulement confirmé l'amour pour le village.
- Parce que nous sommes tombés amoureux de notre maison.
- Par hasard j'ai trouvé une maison convenable ici.
- Je suis venu à Chalais par accident, j'ai trouvé une maison à Yviers, bel endroit.
- La maison, la tranquillité, la Charente et son climat.

à quelles activités participent ils ?

- La plupart, autant que possible.
- Pas assez.
- Presque tout ce que la municipalité et les habitants organisent.
- Nous sommes toujours des acteurs professionnels et nous avons une entreprise de chambre d'hôte. Je suis également un jardinier passionné et j'ai ouvert notre jardin pour le programme "Jardins Ouverts".
- Quand mes enfants fréquentaient encore l'école primaire je participais aux activités. En ce moment je ne trouve pas trop de temps.

Avaient ils une suggestion pour améliorer le village (ou une note spéciale) ?

- Organiser une journée de quartier est excellent mais arrêtons de faire les invitations et initiatives en anglais. Après tout, nous sommes en France. Si cela doit être en anglais, alors svp en 2ème instance.
- Le tivoli permanent sur la place? Un marché de Noël?
- Ce serait merveilleux d'avoir une petite boutique.
- Une salle de sports. Vive la France!
- Je pense qu'on organise suffisamment dans le village, c'est juste que moi je devrais trouver de bons crénaux. Merci à tous les conseillers, le maire et les bénévoles pour leur investissement!

ETAT-CIVIL 2023

NAISSANCES :

✱ Cassandre DECAUD MARCHET

29 mai 2023



BAPTEMES CIVILS

✱ Leelou OLLIVIER

29 juillet 2023

✱ Lucas BROUSSE

29 juillet 2023

Félicitations pour le baptême



©www.ClipartsFree.de



MARIAGES

✱ Coralie, Paulette, Marie-Claude DESSALLES
& Grégory OLLIVIER

29 juillet 2023

DECES

✱ Robert BOURDON

2 Janvier 2023

✱ Gérard, Robert GUET

27 février 2023

✱ Françoise, Marguerite SYMPHORIEN (LAROCHE)

03 avril 2023

✱ Marie MAENZA

28 avril 2023

✱ Claude, Charles, Noël DADAT

12 septembre 2023

✱ Jean-Pierre, Maurice ANDRIGNETTE

28 septembre 2023





La grande guerre
1914-1918